

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DE LEGISLATION

A—N° 120

29 décembre 1994

Sommaire

REGISTRE MARITIME

DECLARATIONS D'IMMATRICULATION

Règlement ministériel du 20 décembre 1994 établissant la forme et le contenu
des déclarations d'immatriculation relatives au registre public maritime
luxembourgeois page **2824**

Règlement ministériel du 20 décembre 1994 établissant la forme et le contenu des déclarations d'immatriculation relatives au registre public maritime luxembourgeois.

La Ministre des Transports,

Vu l'article 6 de la loi du 17 juin 1994 modifiant et complétant la loi du 9 novembre 1990 ayant pour objet la création d'un registre public maritime luxembourgeois;

Arrête:

Art. 1^{er}. En vue de l'immatriculation d'un navire au registre public maritime luxembourgeois les demandes sont à introduire en utilisant les formulaires figurant en annexe du présent règlement.

Le formulaire P est à utiliser pour les demandes de pleine immatriculation.

Le formulaire A est à utiliser pour les demandes d'immatriculation coque nue.

Le formulaire F est à utiliser pour les demandes d'autorisation de frètement coque nue.

Le formulaire R est à utiliser pour les demandes de renouvellement du certificat d'immatriculation.

Art. 2. Le présent arrêté avec ses annexes est publié au Mémorial.

Luxembourg, le 20 décembre 1994.

La Ministre des Transports,
Mady Delvaux-Stehres

REGISTRE PUBLIC MARITIME LUXEMBOURGEOIS

F\FormP

Page 1 de 5

FORMULAIRE P		RESERVE A L'ADMINISTRATION	
DECLARATION D'IMMATRICULATION PLEINE IMMATRICULATION		Nom du navire à Luxembourg	
		Matricule IMO	
Déclaration à introduire en trois exemplaires		No de registre	
I. PARTIE ADMINISTRATIVE			
1. Nom actuel du navire		2. Matricule IMO	
3. Nom proposé		4. Port d'attache: Luxembourg*	
5. Indicatif d'appel luxembourgeois (peut être complété ultérieurement)			
6. Organisme désigné pour l'inspection préliminaire			
7. Société de classification		8. Classe actuelle du navire	
9. Matricule auprès de la société de classification			
A REMPLIR EN CAS DE CHANGEMENT DE REGISTRE			
10. Coordonnées du registre actuel		11. Matricule actuelle au registre d'immatriculation	
12. Port d'attache actuel		13. Indicatif d'appel actuel	
14. Date prévue pour le changement de pavillon		15. Lieu	
* Port d'attache Luxembourg, sauf demande de dérogation			

PLEINE IMMATRICULATION		
16. Noms et adresses des ayants droit sur le navire	Nature du droit	Parts respectives
17. DECLARANT (Personne physique ou morale au nom de qui le navire est immatriculé) Nom: Adresse:		
18. EXPLOITANT (Personne physique ou morale qui, en vertu d'un contrat conclu avec le propriétaire du navire, exploite un navire soit pour son propre compte, soit pour le compte du propriétaire.) Nom: Adresse:		
19. Noms et adresses des autres personnes physiques ou morales intervenant dans la gestion du navire: (à préciser le cas échéant: gestion administrative, gestion des équipages, gestion technique du navire)		
20. DOCUMENTS A ANNEXER EN DOUBLE EXEMPLAIRE A LA PARTIE ADMINISTRATIVE		
A	0	La preuve de la nationalité des déclarants.
B	0	L'acte constitutif, translatif ou déclaratif des droits de propriété ou d'usufruit, si cet acte est sous seing privé, ou une expédition s'il s'agit d'un acte authentique, et un double de l'acte sous seing privé ou une copie certifiée conforme.
C	0	Le consentement des propriétaires relatif à l'immatriculation du navire au registre maritime luxembourgeois certifié par acte public.
D	0	En cas d'immatriculation par l'exploitant du navire, la déclaration prévue à l'article 6 al 2 de la loi du 17 juin 1994.
E	0	Le cas échéant, une déclaration de l'autorité compétente du pays où le navire a été immatriculé ou enregistré en dernier lieu, relative à l'état hypothécaire du navire et indiquant le dernier propriétaire inscrit.
F	0	Le cas échéant, une attestation de radiation délivrée par l'autorité compétente du pays où le navire était immatriculé en dernier lieu.

PLEINE IMMATRICULATION		
II. PARTIE TECHNIQUE		
21. Type de navire		22. Zone de navigation
23. Tonnage brut*	24. Tonnage net*	25. Port en lourd
26. Constructeur Lieu Date		27. Grandes transformations Lieu Date
28. Longueur h.t.	29. Largeur h.t.	30. Longueur**
31. Matériaux	32. Nombre de ponts	33. Cales/Citernes
34. Type de panneaux de cale		35. Type d'engins de levage
36. Rampes/Portes Oui/Non	37. Guindeaux automatiques Oui/Non	38. Amarres autostockées Oui/Non
39. Propulsion Type(s) et Nombre de machine(s) Puissance (KW) Fabricant Date		
40. Nombre d'auxiliaires	41. Type de chaudières	42. Type de séparateurs
43. Nombre de génératrices		44. Puissance des génératrices
45. Hélice(s) d'étrave	46. Type d'hélice(s)	47. Vitesse du navire (km)
48. Machine sans surveillance		49. Commande machine de la passerelle
50. Particularités		
* Mesuré selon la convention "Tonnage 1969"		
** Mesurée selon la convention internationale de 1966 sur les lignes de charge		

PLEINE IMMATRICULATION		
51. Communication interne	52. Gouverne automatique	53. Localisation de la station radio
54. Aides à la navigation électronique		
55. Moyens de radiocommunications		
56. Nombre d'embarcations	57. Type d'embarcations	58. Capacité des radeaux
59. Accomodations officiers	60. Accomodations équipage	61. Accomodations passagers
62. Equipage proposé		Nombre
Capitaine		Réservé à l'administration
Officiers (en charge d'un quart)		
Officier(s) (Cargaison)		
Officier(s) radio		
Aspirant(s) officier		
Chef mécanicien		
Officier(s) mécanicien (en charge d'un quart)		
Officier(s) mécanicien (Cargaison)		
Officier(s) électricien		
Aspirant officier mécanicien		
Maître d'équipage		
"Pumpman"		
Matelots qualifiés)		
Graisseeur(s)		
Cuisinier(s)		
Steward(s)		
Autres		
Total		

PLEINE IMMATRICULATION		
DOCUMENTS A ANNEXER A LA PARTIE TECHNIQUE (1 EXEMPLAIRE)		
F	O	Une attestation de l'existence d'un contrat de facturation des télécommunications.
G	O	Un modèle des signatures autorisées de l'entreprise à Luxembourg.
H	O	Un rapport d'inspection de l'attestation d'une administration d'un Etat membre de l'UE ou d'une société de classification agréée que le navire est conforme aux conventions internationales ratifiées par le Grand-Duché de Luxembourg.
I	O	L'accord d'une société de classification reconnue de délivrer les certificats internationaux au nom du Grand-Duché de Luxembourg.
J	O	Une attestation délivrée par une société de classification reconnue indiquant la classe du navire.
K	O	Une copie certifiée conforme des certificats internationaux et certificats d'exemption.
L	O	Le cas échéant, une copie certifiée conforme du certificat d'immatriculation antérieur.
M	O	Le cas échéant, une copie certifiée conforme du certificat d'équipage minimal délivré par l'Etat de pavillon précédent.
N	O	Une copie certifiée conforme de l'assurance P&I.
O	O	Une copie certifiée conforme de l'assurance ou de la garantie financière (CLC 1969).
P	O	Un plan du navire établissant l'arrangement général.
Q	O	Eventuellement, demandes d'exemptions.
<p>Le Commissariat aux affaires maritimes est habilité à demander tous les renseignements complémentaires pour étayer les informations de la présente déclaration.</p> <p>Une traduction dans l'une des langues officielles du Luxembourg pourra être exigée.</p> <p style="text-align: right;">Date _____</p> <p>Signature du déclarant _____</p>		
Partie réservée à l'administration		

REGISTRE PUBLIC MARITIME LUXEMBOURGEOIS

F\formA

Page 1 de 6

FORMULAIRE A		RESERVE A L'ADMINISTRATION
D E C L A R A T I O N D' I M M A T R I C U L A T I O N AFFRETEMENT COQUE NUE		Nom du navire à Luxembourg
		Matricule IMO
Déclaration à introduire en trois exemplaires		No de registre
I. PARTIE ADMINISTRATIVE		
1. Nom actuel du navire	2. Matricule IMO	3. Indicatif d'appel
4. Port d'attache actuel	5. No au registre d'immatriculation actuel	
6. Adresse où ce registre est tenu		
7. Nom proposé	8. Port d'attache: Luxembourg*	
9. Date prévue pour le changement de pavillon	10. Lieu	
11. Organisme désigné pour l'inspection préliminaire		
12. Société de classification	13. Classe actuelle du navire	
14. Matricule auprès de la société de classification	15. Date prévue pour la fin de l'affrètement coque nue	
16. Remarques		
* Port d'attache Luxembourg, sauf demande de dérogation		

AFFRETEMENT COQUE NUE		
17. Noms et adresses des ayants droit sur le navire	Nature du droit	Parts respectives
18. AFFRETEUR		
19. Noms et adresses des autres personnes physiques ou morales intervenant dans la gestion du navire: (à préciser le cas échéant: gestion administrative, gestion des équipages, gestion technique du navire)		

AFFRETEMENT COQUE NUE

DOCUMENTS A ANNEXER EN DOUBLE EXEMPLAIRE A LA PARTIE ADMINISTRATIVE

A	O	L'acte constitutif, translatif ou déclaratif des droits de propriété ou d'usufruit si cet acte est sous seing privé ou une copie certifiée conforme de l'acte authentique;
B	O	Le consentement des propriétaires relatif à l'immatriculation du navire au registre maritime luxembourgeois certifié par acte public;
C	O	Le consentement des créanciers hypothécaires relatif à l'immatriculation du navire au registre maritime luxembourgeois;
D	O	La preuve de la nationalité de chacune des personnes et statuts de chacune des sociétés commerciales qui ont affrété le navire et des déclarants le cas échéant;
E	O	Une copie certifiée conforme par un notaire de la charte-partie sous coque nue y compris toutes les annexes, ainsi que d'éventuelles chartes-parties de sous-affrètement;
F	O	Un certificat délivré par l'Etat de pavillon étranger constatant la propriété du navire et toute charge financière qui le grève le cas échéant;
G	O	Le cas échéant l'autorisation des autorités étrangères pour fréter le navire coque nue, respectivement une déclaration qu'une telle autorisation n'est pas requise et que la législation de cet Etat autorise le frètement coque nue;
H	O	Une attestation de radiation délivrée par l'autorité compétente du pays où le navire était immatriculé en dernier lieu (peut être fourni ultérieurement suivant les dispositions légales du pays s'origine).

La présente vaut engagement que

- 1° le navire battra exclusivement pavillon luxembourgeois et affichera "Luxembourg" comme port d'attache aussi longtemps que le navire sera exploité sous affrètement coque nue;
- 2° l'affréteur informera le Commissariat aux affaires maritimes et le bureau de la conservation des hypothèques lorsque l'affrètement coque nue a pris fin pour quelque raison que ce soit ou lorsqu'un Etat de pavillon tiers a accordé le droit de battre son pavillon au navire;
- 3° la remise de tous les certificats délivrés par les autorités luxembourgeoises se fera endéans les trente jours à partir du moment où la charte-partie d'affrètement viendra à terme respectivement à partir de la radiation de l'immatriculation au Grand-Duché de Luxembourg.

AFFRETEMENT COQUE NUE		
II. PARTIE TECHNIQUE		
20. Type de navire		21. Zone de navigation
22. Tonnage brut*	23. Tonnage net*	24. Port en lourd
25. Constructeur Lieu Date		26. Grandes transformations Lieu Date
27. Longueur h.t.	28. Largeur h.t.	29. Longueur **
30. Matériaux	31. Nombre de ponts	32. Cales/Citernes
33. Type de panneaux de cale		34. Type d'engins de levage
35. Rampes/Portes Oui/Non	36. Guindeaux automatiques Oui/Non	37. Amarres autostockées Oui/Non
38. Propulsion; Nombre et type(s) de machine(s) Puissance (KW) Fabricant Date		
39. Nombre d'auxiliaires	40. Type de chaudières	41. Type de séparateurs
42. Nombre de génératrices		43. Puissance des génératrices
44. Hélice(s) d'étrave	45. Type d'hélice(s)	46. Vitesse du navire
47. Machine sans surveillance		48. Commande machine de la passerelle
49. Particularités		
* Mesuré selon la convention "Tonnage 1969"		
** Mesurée selon la convention internationale de 1966 sur les lignes de charge		

AFFRETEMENT COQUE NUE		
50. Communication interne	51. Gouverne automatique	52. Localisation de la station radio
53. Aides à la navigation électronique		
54. Moyens de radiocommunications		
55. Nombre d'embarcations	56. Type d'embarcations	57. Capacité des radeaux
58. Accomodations officiers	59. Accomodations équipage	60. Accomodations passagers
61. Equipage proposé		Nombre
Capitaine Officier(s) (en charge d'un quart) Officier(s) (Cargaison) Officier(s) Radio Aspirant(s) officier Chef mécanicien (en charge d'un quart) Officier(s) mécanicien (en charge d'un quart) Officier(s) mécanicien (Cargaison) Officier(s) électricien Aspirant officier mécanicien Maître d'équipage "Pumpman" Matelots qualifiés Graisseur(s) Cuisinier(s) Steward(s) Autres		Réservé à l'administration
Total		

AFFRETEMENT COQUE NUE

DOCUMENTS A ANNEXER A LA PARTIE TECHNIQUE (1 EXEMPLAIRE)

I	O	Une attestation de l'existence d'un contrat de facturation des télécommunications.
J	O	Un modèle des signatures autorisées de la société d'affrètement.
K	O	Une copie conforme du certificat d'immatriculation antérieur.
L	O	Une copie certifiée conforme des certificats internationaux et certificats d'exemption.
M	O	Une copie certifiée conforme du certificat d'équipage minimal délivré par l'Etat de pavillon précédent.
N	O	Une attestation délivrée par une société de classification reconnue, stipulant que le navire maintient sa classe.
O	O	L'accord d'une société de classification reconnue de délivrer les certificats internationaux au nom du Grand-Duché de Luxembourg.
P	O	Un rapport d'inspection et l'attestation d'une administration d'un Etat membre de l'UE ou d'une société de classification agréée que le navire est conforme aux conventions internationales ratifiées par le Grand-Duché de Luxembourg.
Q	O	Une copie certifiée conforme de l'assurance P&I.
R	O	Une copie certifiée conforme de l'assurance ou de la garantie financière (CLC 1969).
S	O	Un plan du navire établissant l'arrangement général.
T	O	Eventuellement, demandes d'exemptions.

Le Commissariat aux affaires maritimes est habilité à demander tous les renseignements complémentaires pour étayer les informations de la présente déclaration.

Une traduction dans l'une des langues officielles du Luxembourg pourra être exigée.

Date _____

Signature de l'affrètement _____

Partie réservée à l'administration

REGISTRE PUBLIC MARITIME LUXEMBOURGEOIS

FORMULAIRE F	DEMANDE D'AUTORISATION DE FRETEMENT COQUE NUE
	Déclaration à introduire en trois exemplaires

Nom du Navire:

Numéro d'immatriculation:

Noms et adresse du déclarant:

Noms et adresse de l'affrètement:

Coordonnées du registre étranger où sera inscrit le navire:

(Désignation, adresse, éventuellement personne de contact; heures de bureau éventuellement, téléphone, télécopieur, télex)

La demande sera accompagnée des documents suivants en double exemplaire:

- a) une copie certifiée conforme par un notaire de la charte-partie coque nue, y compris toutes les annexes ainsi que d'éventuelles chartes-parties de sous-affrètement;
- b) un extrait du registre matricule délivré par le conservateur des hypothèques maritimes constatant la propriété du navire et les hypothèques inscrites;
- c) une copie certifiée conforme par un notaire du consentement du propriétaire et des créanciers hypothécaires éventuels à l'immatriculation du navire coque nue dans un Etat de pavillon étranger;

d) un engagement formel du propriétaire:

- 1° de remettre au Commissaire aux Affaires Maritimes endéans les trente jours de l'autorisation de frètement, respectivement endéans trente jours après le commencement de ce frètement, tout certificat délivré par ou sous l'autorité du Luxembourg, ainsi qu'une copie certifiée conforme du certificat d'immatriculation délivré par l'Etat étranger;
- 2° d'informer le Commissariat aux affaires maritimes, qui transmettra au conservateur que la charte-partie de frètement coque nue est venue à terme, pour quelque raison que ce soit et que le propriétaire a repris le navire en charge;

e) une convention écrite entre le propriétaire et l'affrèteur, stipulant expressément:

- 1° la renonciation à battre pavillon luxembourgeois et à afficher «Luxembourg» comme port d'attache pendant toute la durée que le navire se trouvera en frètement coque nue;
- 2° le maintien le plus strict de toutes les normes de sécurité technique imposées par la législation maritime luxembourgeoise, ou par les conventions internationales auxquelles le Luxembourg est partie pendant toute la durée du frètement ainsi que le maintien des standards sociaux luxembourgeois si le navire est frété avec équipage;
- 3° la suspension temporaire de tous les endossements pour homologation des certificats de bord, estampillés sous l'autorité du Luxembourg;
- 4° que s'il se produit en cours du frètement coque nue un accident majeur, résultant en la perte du navire, en de sérieux dégâts à des biens ou à l'environnement, le propriétaire et l'affrèteur garantissent pleine coopération pour faciliter aux experts désignés par le commissaire aux affaires maritimes les enquêtes et les interrogatoires du capitaine et de l'équipage s'avérant nécessaires;
- 5° que tous modifications ou ajouts ultérieurs à la convention initiale entre parties ainsi que tout sous-affrètement subséquent devront être notifiés au Commissariat aux affaires maritimes avec indication quant à leur incidence sur la teneur de la convention de base. Ces modifications et/ou ajouts seront également sujets au consentement par écrit de la part des créanciers privilégiés ou hypothécaires dont les intérêts sont en cause.

f) Une déclaration de principe des autorités étrangères que le navire peut être immatriculé en coque nue ainsi qu'une attestation que rien ne s'oppose à ce que les inscriptions relatives à la propriété du navire et les droits réels le grevant restent inscrits au registre maritime luxembourgeois.

Signature du déclarant:

Luxembourg, le

Partie réservée à l'administration

REGISTRE PUBLIC MARITIME LUXEMBOURGEOIS

FORMULAIRE R	DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT D'IMMATRICULATION
	à introduire en trois exemplaires

Pleine immatriculation: Affrètement coque nue:

1) Nom du navire _____ 5) Jaugeage (tonnage 1969) _____
2) Indicatif d'appel _____ N° du certificat _____
3) Matricule IMO _____ Délivré par _____
4) Port d'attache _____ Date _____
Jauge brute _____
Jauge nette _____
6) Date de pose de la quille _____

7) N° du certificat d'immatriculation précédent _____

8) Date d'expiration _____

9) N° au registre d'immatriculation _____
Luxembourg Autre (à indiquer)

10) Noms des ayants droit sur le navire, nature du droit, parts respectives

11) Personnes physiques ou morales intervenant dans la gestion du navire (gestion administrative, gestion des équipages, gestion technique du navire, etc.)

A remplir en cas d'affrètement coque nue seulement

12) Affrèteur, nom et adresse

13) Charte-partie de l'affrètement coque nue

Lieu _____
 Date _____
 Période d'affrètement _____
 Amendements à la charte-partie _____

N.B.: La période de validité du certificat d'immatriculation est liée à la date d'expiration de la charte partie d'affrètement coque-nue. (art. 12 de la loi du 17 juin 1994)

14) Etat des certificats internationaux

	N°	Délivré par	Expiration	Dern. visite
Saf. Passenger				
Saf. radio				
Saf. construct.				
Saf. equipment				
Load line				
IOPP				
Exemptions				

15) Attestation délivrée par la société de classification du maintien de la classe

16) Assurances : P&I / CLC

Le(s) soussigné(s) s'engage(nt) à fournir les attestations d'affiliation

17) Remarques

Le Commissariat aux affaires maritimes est habilité à demander tous renseignements complémentaires relatifs aux informations du présent document.

Luxembourg, le _____ Signature _____

Réservé à l'administration

Dossier agréé, transmis au Premier Bureau des Hypothèques,
date:

Dossier en suspens, informations complémentaires requises,
date: